

Privilège

sujet de ce que nous avons fait et continuerons de faire aujourd'hui et demain.

Je voudrais tout d'abord parler de trois points. Le premier, c'est que, comme le député l'a signalé, la Chambre est saisie d'un rapport du comité de sélection.

Vous savez, monsieur le Président, que le gouvernement aurait pu proposer l'adoption de ce rapport, conformément aux règles normales de la Chambre, et le faire adopter. Cela aurait entraîné une profonde modification du régime des comités. Comme gouvernement, nous avons décidé de ne pas profiter de notre majorité pour le faire, préférant laisser les députés et les leaders à la Chambre discuter pour en arriver à une entente, de manière que tous les députés aient le sentiment que le régime des comités est leur oeuvre et non une chose imposée par le gouvernement. Nous n'avons pas eu recours aux pouvoirs qui sont les nôtres, ni à notre majorité, pour imposer le rapport du comité de sélection à la Chambre.

J'arrive à mon deuxième point. Vous savez, et tous les députés aussi, que les leaders à la Chambre et les députés discutent en ce moment d'une multitude de modifications de notre Règlement. Parmi ces modifications figure une liste passablement longue de modifications du régime des comités. Les propositions ont été faites aux leaders à la Chambre de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique ainsi qu'à d'autres députés qui participent aux négociations. Il n'y a pas de secret. Les discussions ont été très abondantes. Des articles ont paru dans les journaux à propos de certains détails.

Si ces négociations ont lieu, c'est que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes profondément convaincus que les comités sont l'affaire de la Chambre toute entière. Ils ne sont pas créés par le gouvernement seulement, et c'est pourquoi nous avons déployé tous les efforts pour que le processus de modification, dans le cas des comités et à propos d'autres questions, se déroule équitablement, qu'il y ait des discussions et qu'il y ait possibilité de dégager un consensus.

Mon troisième point se rapporte expressément à celui que le député a soulevé à la Chambre à propos du Comité de la consommation et des corporations. J'ai eu des entretiens à ce sujet avec des députés à trois reprises, je

crois, mais je n'entrerai pas dans les détails pour ne rien divulguer de confidentiel.

Mais je tiens à dire à la présidence, car il me paraît très important que le Président sache qu'il y a eu discussions, que nous nous sommes efforcés ensemble d'en arriver à un processus qui permette à ce comité de se réunir et d'examiner les prévisions budgétaires tout en maintenant l'intégrité des modifications que nous songeons à apporter plus tard au Règlement, et qui fasse en sorte que les travaux du comité soient équilibrés et compatibles avec les structures existant dans le système actuel des comités de la Chambre.

Voilà donc ce qui se passe à l'heure actuelle. En fait, je puis dire à la présidence que je croyais, d'après des conversations que j'ai eues ce matin, que nous, de tous les partis à la Chambre, avions de fortes chances d'en arriver à une entente qui aurait permis d'adopter un ordre de la Chambre plus tard cet après-midi. J'avais ces raisons de le croire. C'est pourquoi je suis dégoûté de voir que le député essaie maintenant, malgré toutes ces discussions et toutes ces négociations, de marquer des points politiques sur une question que nous, du gouvernement, avons vraiment tâché de ne pas traiter comme une question imbue d'esprit de parti. Car, je le répète, nous croyons bel et bien que les comités sont un instrument de la Chambre toute entière.

Mon collègue vous a proposé deux options. Il a demandé à la présidence d'intervenir ou d'imposer une décision.

• (1120)

Je vous propose une troisième option, une option qui respecte les traditions de la présidence et de la Chambre, c'est-à-dire laisser continuer le processus actuellement en cours.

Une voix: Il n'y a rien en cours.

M. Cooper: Le député dit qu'il n'y a rien en cours. Pourquoi ne vérifie-t-il pas auprès de son leader à la Chambre? Pourquoi ne s'informe-t-il pas des discussions qui ont eu lieu encore ce matin? Ces discussions se poursuivent; je puis l'affirmer publiquement à la Chambre. Il n'est pas nécessaire que la présidence impose une mesure particulière à la Chambre alors qu'en fait nous sommes très près d'en arriver entre leaders parlementaires à un consensus qui mènera à une décision qui sera celle de la Chambre, des membres du comité, une décision qui respectera l'intégrité des comités, ce qui est certes l'objectif le plus légitime et le plus logique que le